



Le Pont Christian Cardinaux a enquêté sur les origines de sa famille et en a tiré un livre. Une réunion a lieu dimanche. >> 14



Quand le cheval contribue à la thérapie

Moudon. Françoise Defferrard, thérapeute, travaille avec des équidés pour aider les gens à se sentir mieux. Avec des jeunes qu'elle suit, elle prépare un spectacle à voir demain à Avenches. >> 15

RÉGIONS

11
LA LIBERTÉ
VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

Une étudiante en burkini a été refusée aux bains de Charmey. Elle a trouvé son bonheur à la piscine Charmey tergiverse avec le burkini

<< GUILLAUME CHILLIER

Gruyère >> La scène s'est déroulée mardi après-midi à Charmey: une classe d'un gymnase romand se rend aux Bains de la Gruyère. Au moment d'accéder aux bassins, tous les élèves sont acceptés, sauf une. Elle porte un maillot intégral, ou burkini. La classe est solidaire: si la jeune adolescente ne peut se relaxer dans les chauds bassins gruériens, personne ne le fera. L'étudiante musulmane est en pleurs. La professeure énervée, même si elle reconnaît ne pas s'être renseignée avant d'arriver à Charmey.

En vacances en début de semaine, la directrice des Bains de la Gruyère, Béatrice Ambühl, ne souhaite pas s'exprimer sur ce cas, bien qu'elle confirme que son établissement a refusé la baignade à la jeune femme pour des questions d'hygiène. Elle rappelle que le règlement de l'établissement est clair: sont interdits les habits de bain qui dépassent le niveau des genoux. Ce qui comprend autant les burkinis que les longs bermudas à la mode ou les combinaisons de triathlon et de plongée.

Des changements récents Pourtant, le 16 novembre 2016, *La Liberté* avait relaté que ces mêmes bains avaient accordé l'entrée à une femme portant le burkini, provoquant une polémique sur internet. A l'époque, les règles étaient sensiblement les mêmes, mais elles n'étaient pas appliquées depuis de nombreuses années, expliquait alors Béatrice Ambühl. Après la médiatisation du cas, les Bains de la Gruyère avaient d'ailleurs supprimé le passage portant sur la taille des habits



En 2016, les Bains de la Gruyère avaient autorisé la baignade en burkini. Deux ans plus tard, ils ne l'autorisent plus pour des raisons d'hygiène. Aldo Ellena

de bain acceptés. Règle qui a depuis réapparu.

Qu'est-ce qui a donc changé depuis 2016? «Le règlement a été mis à jour il y a une année environ, surtout parce que les jeunes sont plus nombreux à venir avec des bermudas. Les normes d'hygiène sont de plus en plus sévères et nous devons être stricts», explique la directrice.

Résultat, mardi dernier, toute la classe s'en est allée. Elle a parcouru les 500 mètres qui la séparaient du Centre de sports et loisirs, où se trouve la piscine communale. Là-bas, le règlement est tout autre. Après l'épisode de novembre 2016, le centre et les autorités communales se sont réunis, affirme Georges Gomes, directeur adjoint. «Nous

«Les normes d'hygiène sont de plus en plus sévères»

Béatrice Ambühl

avons décidé d'autoriser le burkini, comme tout autre habit de bain qui dépasse les genoux d'ailleurs», explique-t-il.

Quant à la question de l'hygiène, il a une vision un peu différente de celle des Bains de la Gruyère: «Comme les autres établissements de ce type, notre eau est testée régulièrement. Pour nous, ce n'est pas tant les habits de bain longs qui posent problème. Nous vérifions qu'une douche est prise avant l'accès aux piscines. Cela limite déjà fortement les risques. Et si le burkini est propre, je n'y vois aucun problème. En été, le danger est plus grand car les jeunes jouent dehors puis sautent dans l'eau», détaille-t-il. Il assure aussi

qu'il est «très rare» de voir des clientes portant le burkini.

Sujet pas vraiment traité

A Lausanne, l'Association des piscines romandes et tessinoises (APRT) – dont font partie les Bains de la Gruyère et la piscine de Charmey – affirme n'avoir pas discuté spécifiquement du burkini, si ce n'est sous l'angle de la sécurité ou des risques – par exemple s'il y a besoin d'utiliser un défibrillateur. «Ce n'est pas un sujet que nous avons traité de manière posée. Nous faisons surtout de la prévention pour l'hygiène, dont les normes ont été renforcées l'an dernier», affirme Christian Barascud, président de l'association et chef de la section Piscines et pati-

noires de la ville de Lausanne, confirmant les propos de Béatrice Ambühl. Il ajoute: «Nous n'entrons pas dans des discussions qui peuvent stigmatiser. A Lausanne, le burkini est interdit dans les piscines, au même titre que les combinaisons de plongée, par exemple.»

Si tous les interlocuteurs affirment avec force «qu'il n'y a pas de malaise», le sujet n'en demeure pas moins délicat (lire ci-dessous). Pour preuve, dans son document d'analyse de risques, l'APRT évoque le cas du burkini dans la catégorie «Personne d'une autre culture». Entre l'appel de *La Liberté* et hier après-midi, ce document avait disparu du site internet de l'association. >>

Piscine allemande dans les remous

A Freiburg im Breisgau, ces derniers étés ont été rythmés par de nombreux conflits autour de baigneuses musulmanes venues notamment d'Alsace.

Phénomène encore très isolé en Suisse romande, la présence de baigneuses musulmanes portant des maillots compatibles avec leur religion – voire se baignant en habits de ville – fait en revanche partie, depuis plusieurs années, du quotidien estival en Allemagne voisine. Et suscite de nombreux conflits et polémiques largement commentés par la presse locale et même nationale.

A Freiburg im Breisgau, le Loretobad – la seule piscine d'Allemagne réservée aux femmes – est ainsi le théâtre, depuis plusieurs étés, de chamailleries parfois virulentes

entre des baigneuses musulmanes venues majoritairement d'Alsace et des habituées du lieu – y compris des musulmanes allemandes. Comme le rapporte la *Badische Zeitung*, plusieurs altercations ont conduit à des interventions policières.

L'attitude agressive de certaines baigneuses alsaciennes pratiquant un islam rigoureux, accompagnées de leurs nombreux enfants et confondant la piscine avec un parc public, a été pointée du doigt. Mais la source principale de conflits semble être la présence de gardes bain masculins le long du bassin, prévue par le règlement de la piscine. Elle est contestée par de nombreuses baigneuses musulmanes refusant d'entrer en contact avec eux. Une pétition a d'ailleurs été lancée pour renvoyer ces

hommes, mais elle n'a pas obtenu assez de signatures.

Les problèmes liés aux interdits religieux sont allés si loin au Loretobad qu'en 2017, rapporte *Die Welt*, l'association de soutien de la piscine a adressé un courrier officiel à l'Arabie saoudite, priant ce pays de financer la construction, en Alsace, d'une piscine réservée aux baigneuses musulmanes. Aux dernières nouvelles, la démarche est restée sans suite.

Avant de faire de Freiburg im Breisgau leur lieu de pèlerinage, les baigneuses alsaciennes avaient leurs habitudes à la piscine pour femmes d'Eglise à Bâle. Des problèmes similaires à ceux survenus en Allemagne ont conduit en 2015 ses responsables à y interdire les habits de ville et les enfants (à l'exception des nourrissons). >>

MARC-ROLAND ZOELLIG

TROIS QUESTIONS À MALLORY SCHNEUWLY PURDIE



MALLORY SCHNEUWLY PURDIE
Sociologue des religions et formatrice au Centre suisse Islam et Société (CSIS) de l'Université de Fribourg

Pourquoi la question du burkini crée-t-elle un malaise en Suisse?

Le burkini crée un malaise, au même titre que le voile, car il met en avant des différences culturelles et religieuses concernant le corps et la pudeur. Nous vivons dans une société qui s'est notamment libérée de la tutelle des religions et du patriarcat par le dévoilement du corps féminin. Et voir aujourd'hui dans l'espace public des femmes qui, pour différentes raisons, décident de couvrir leur corps nous renvoie à ces luttes pour l'émancipation.

L'interdiction du burkini est donc davantage une question de laïcité que d'hygiène?

Effectivement, la question de l'hygiène est souvent invoquée. Mais le burkini est fait de matériaux identiques à ceux d'un maillot de bain, qui peuvent être lavés. Ce n'est pas non plus une question de laïcité.

D'ailleurs, la Suisse n'est pas laïque, elle est sécularisée. Encore une fois, l'enjeu porte plutôt sur le rapport au corps de la femme.

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme estime que l'interdiction du burkini alimente l'intolérance religieuse. Partagez-vous ce constat?

C'est de l'intolérance, mais cette intolérance est surtout motivée par une méconnaissance du phénomène. Adoptons par exemple d'autres lunettes et essayons de voir le burkini comme une invention, d'ailleurs récente, qui permet à des jeunes filles de participer avec leur classe à une activité scolaire à la piscine. Le burkini serait ainsi une pratique non plus excluante mais, au contraire, pouvant favoriser l'intégration. >>

PROPOS RECUEILLIS PAR
NICOLAS MARADAN